



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FÉVRIER 2023

Ordre du jour :

- *Approbation du compte de gestion 2022*
- *Approbation du compte administratif 2022*
- *Affectation du résultat 2022*
- *Assistance à la mise en concurrence des contrats d'assurance*
- *Convention avec le CDG 36 pour la mise en place de la mission RPS*
- *Questions diverses*

Le Conseil Municipal s'est réuni le 22 février 2023 à 18 H.30 sous la présidence de Monsieur DESCOURAUX Marc, Maire.

Étaient présents : Messieurs DESCOURAUX, PINIER, Madame BLAIN, Messieurs ROBIN, PASCAUD, GAYRAUD, ROUX, Mesdames BUCHARD, LANCEREAU et LONGEAU

Absents excusés : Monsieur PRIME a donné pouvoir à Madame BLAIN, Mesdames LARIGAUDERIE et PETIOT, Monsieur MOREAU

Madame BUCHARD est désignée secrétaire de séance.

N'ayant aucune remarque sur le procès-verbal de la séance du 11/01/2023, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

EXERCICE 2022

Rapporteur : Monsieur Pinier

Comme depuis plusieurs exercices, les principales recettes de fonctionnement reçues de l'Etat sont en constantes diminution. Toutefois la section de fonctionnement est en augmentation que ce soit en dépense ou en recette :

- Dépenses 664.175,55 € (dépenses réelles)
- Recettes 788.059,57 € (recettes réelles)

La situation économique a impacté la commune sur cet exercice, par la hausse des charges à caractère général (énergie, combustible ...), mais les contrats toujours en cours ont permis de limiter l'augmentation des coûts. A noter également l'augmentation des « charges de personnel et frais assimilés » (masse salariale et indemnités des élus).

Dans l'optique d'économie, Monsieur Pascaud a demandé aux agents des bâtiments et des espaces verts d'optimiser les déplacements en voiture / camion.

Monsieur Robin demande si les travaux pour bloquer les thermostats des différentes salles communales / bâtiments communaux ont été mis en place.

Réponse de Monsieur Pascaud : cela n'est pas encore le cas mais le sera prochainement.

DÉLIBÉRATION 2023-02-01 : COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le conseil municipal adopte le compte administratif dressé par Monsieur le Maire.

DÉLIBÉRATION 2023-02-02 : COMPTE DE GESTION 2022

Après s'être assuré que les chiffres du compte de gestion sont en tout point identiques à ceux du compte administratif dressé par la collectivité, le conseil municipal approuve le compte de gestion dressé par Monsieur le comptable de la SGC.

DÉLIBÉRATION 2023-02-03 : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022 : BUDGET PRINCIPAL

Résultat cumulé de fonctionnement : 146.234,84 €

Résultat cumulé d'investissement : - 110.287,93 €

Considérant que l'excédent de fonctionnement doit servir à recouvrir le déficit d'investissement, l'affectation du résultat acté est :

- Investissement : 110.287,93 €
- Report en fonctionnement : 35.946,91 €

DÉLIBÉRATION 2023-02-05 : ASSISTANCE A LA MISE EN CONCURRENCE DES CONTRATS D'ASSURANCE

Les contrats d'assurance de la commune arrivent à échéance le 01/01/2024, il convient de lancer un appel d'offres.

Lors de la précédente consultation, la commune avait signé avec Châteauroux Métropole une convention de prestation de service confiant à l'agglomération la mission d'assistance pour la passation du marché. La signature d'une nouvelle convention n'est pas possible actuellement.

Il est décidé de confier à ARIMA, pour un coût de 1.800 € TTC, la mission d'élaborer les cahiers des charges des futurs contrats et d'assurer la passation des contrats pour le compte de la commune.

DÉLIBÉRATION 2023-02-04 : CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION 36 POUR LA MISE EN PLACE DE LA MISSION RPS

Dans la continuité de l'élaboration du document unique (mis à jour en 2022) il est nécessaire de mettre en place un diagnostic des Risques Psychosociaux.

Pour la rédaction du document unique la commune avait sollicité les services du Centre de Gestion de l'Indre. Avec la signature d'une nouvelle convention, il est également possible au CDG 36 d'être missionné pour aider la mise en œuvre de cette démarche.

Accord du conseil pour que le CDG 36 accompagne la collectivité dans la rédaction de l'évaluation : coût estimé entre 1.890 € et 2.800 €.

QUESTIONS DIVERSES ET INFOS

- « Travaux en régie » : * isolation du plafond du local utilisé actuellement par l'association Familles Rurales (à côté du café)
 - * remise en état du puits, chemin de la Croix
 - * les WC PMR de la salle des fêtes sont terminés
- École : la vétusté des ordinateurs de la classe-mobile questionne les élus sur le remplacement sur plusieurs exercices du matériel ou de l'achat par exemple de tablettes. Décision ajournée en attente d'informations complémentaires.
- Travaux : * le chantier du logement pour les gens du voyage est en arrêt, faute d'approvisionnement du matériel pour la toiture ; reprise prévue le 15/03 avec une fin des travaux en juin.

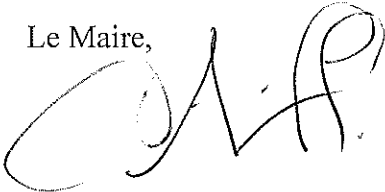
* les accotements de la « petite route de Sanguilles » ont été refaits dernièrement

- Chantier « maison de santé » : l'appel d'offre est clos depuis le 15/02. Au vu des dépôts, les lots « couverture/charpente » et « étanchéité » sont infructueux. L'analyse des offres est en cours par l'architecte.
- « Voisins vigilants » : la gendarmerie propose aux élus une information sur le dispositif « voisins vigilants » pour éventuellement une mise en place sur le territoire.
- « Recharge voiture électrique » : Monsieur Pascaud interroge Monsieur Robin, délégué au SDEI, sur la forte augmentation de la charge d'une voiture électrique sur les bornes mises en place par le SDEI. Réponse : auparavant le système ne servait qu'à des modèles de voiture type Zoé, maintenant des berlines plus grosses peuvent y être rechargées d'où une modification du matériel et une hausse des prix.

Prochaine réunion : mercredi 05/04/2023 à 18H.

La séance est levée à 19 H.35

Le Maire,



La secrétaire,

